ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⴰⵏⵜ ⴷ ⵓⵙⵉⵍⵖ
ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵜⵓⵍⵍⴰ

المملكة المغربية
وزارة التضامن والإدماج الاجتماعي والأسرة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
DE L'INSERTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

UNFPA
Fonds des Nations Unies pour la Population

Termes de référence 02/DDS/FNUAP/2023

« Recrutement d'un groupe de consultants pour L'élaboration de benchmark relative à la mise en place d'un cadre réglementaire des femmes offrant des services d'aides à domicile des personnes vulnérables »

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent contrat porte sur le Recrutement d'un groupe de consultants pour l'élaboration de benchmark relative à la mise en place d'un cadre réglementaire des femmes offrant des services d'aides à domicile des personnes vulnérables.

La désignation détaillée des prestations demandées figure à l'article **2** et à l'article **15** (bordereau des prix détail-estimatif) du présent contrat.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

1. Contexte et justification

En application des Hautes Directives Royales et des mesures du programme gouvernemental 2021-2026 liées à la libéralisation de l'activité économique des femmes, le Ministère de la Solidarité, de l'Inclusion Sociale et de la Famille MSISF a lancé une nouvelle génération de politiques visant à faire progresser tous les droits des femmes, et d'assurer leur participation pleine et effective dans tous les domaines, à travers l'élaboration d'un ensemble de programmes et de stratégies intégrés, notamment :

L'élaboration de la stratégie GISSR pour un développement social inclusif, innovant et durable qui cristallise une nouvelle vision des interventions du secteur de solidarité, basée sur la régénération sociale verte et innovante visant à créer une nouvelle génération de services sociaux au profit des familles et des personnes en situation difficile ;

L'élaboration du Programme National Intégré d''Autonomisation Economique des Femmes et des Filles, à l'horizon 2030 : Maroc- Attamkine, visant le renforcement de l'employabilité des femmes et leur autonomisation économique

Lancement du programme « GISSR pour l'autonomisation et le leadership » qui vise à développer l'entrepreneuriat féminin et à faciliter l'accès des femmes au marché du travail, à travers leur accompagnement et leur formation au niveau territorial afin d'améliorer leurs expertises et leurs compétences dans le domaine de la création d'entreprises et de réduction des disparités sociales et régionales ;

La préparation d'une politique familiale globale et favorable à l'égalité des sexes, dont l'un des piliers fondamentaux est la promotion des investissements dans les services de soins familiaux et dans tous les domaines de l'économie des soins, parallèlement au renforcement de la protection et de la promotion des droits des individus ;

Promouvoir le travail social et le renforcer avec un système de vigilance stratégique et exécutive, dans le cadre de la loi 45.18 relatif à la réglementation de la profession du travailleur et travailleuse social.

Dans cette dynamique, le MSISF en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population FNUAP, compte lancer une étude de benchmark relative à la mise en place d'un cadre réglementaire des femmes offrant des services d'aides à domicile des personnes vulnérables

2. Objet de la mission

Objectif général

Contribuer au renforcement de la participation active des femmes dans les sphères économiques et sociales du royaume du Maroc.

Objectifs spécifiques

Le présent appel à consultation consiste à atteindre les objectifs suivants :

- Mener un benchmark sur le service d'aide à domicile dans au moins quatre pays qui ont officiellement réglementé ce service : des pays nordiques et des pays de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) ayant un contexte culturel similaire à celui du Maroc.
- Schématiser les pratiques formelles ou informelles existantes au Maroc.
- Définir les conditions d'accès, libre ou réglementé, pour pratiquer les métiers offrant des services d'aide à domicile, en vue de les normaliser et de les valoriser (formations, validations des acquis

professionnels) ;

- Présenter des scénarios appropriés pour la réglementation formelle de service, en accord avec le cadre légal en vigueur

3. Méthodologie

La consultation doit être conduite de manière participative, en tenant compte des fondements et des orientations définies par les TDR et de la réalité et des défis auxquels font face les différents acteurs concernés. La réalisation dudit document doit se faire en étroite association avec les partenaires du milieu du travail social (départements sectoriels, associations socio-professionnelles, milieu académique…).

En vue de développer les différents livrables de la consultation, le consultant/ Bureau d'Etude devra réaliser les activités suivantes :

- Procéder à une Analyse documentaire globale sur le sujet et faire une revue des études et documentations réalisées dans ce domaine au niveau international et national en tenant compte du contexte socio-économique du pays ;
- Organiser, des ateliers/réunions de collecte et de partage des données, impliquant les représentants du secteur, des experts du secteur et d'autres institutions concernées ;
- Organiser un atelier de restitution des résultats de l'étude.

4. Profils des consultants

Cet appel à consultation s'adresse aux consultant(e)s ou bureaux d'étude qui doit justifier :

- Des expériences probantes dans le domaine de l'économie des soins et de la petite enfance ;
- Une riche expérience et connaissances dans les domaines de la formation et de l'emploi ;
- Une réalisation d'au moins 10 études en formation et en gestion du marché du travail ;
- La conduite d'au moins une mission sur la définition des métiers, l'élaboration des répertoires ou le listing des compétences et des métiers ou le diagnostic des métiers et fonctions, ça sera préférable dans le domaine du travail social ;
- Connaissance du contexte national en général et des rôles et responsabilités des acteurs concernés ;
- D'une capacité d'animation d'ateliers et de concertation avec un public diversifié ;
- Maitrise du paysage institutionnel national dans le domaine social.

5. Personnel clé

Le consultant fournira dans son dossier la liste et les CVs du personnel qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations demandées. Il doit présenter une équipe multidisciplinaire d'experts composée ainsi :

1. Chef de mission, Expert en formation professionnelle :

- Formation Bac+5 en sociologie et/ou en ingénierie de formation, ou dans des domaines équivalents,
- Ayant dirigé au moins 4 missions d'identification des besoins en formation et de diagnostic des fonctions et des postes.

2. Expert en ingénierie de formation professionnelle/Méthodologue spécialiste en travail social et/ou ingénierie sociale :

- Formation Bac+5 en ingénierie sociale ou en ingénierie du développement, ou dans des domaines équivalents,
- Ayant participé au moins à 4 missions en élaboration des contenus de formation, (de préférence le secteur du social)

3. Expert national :

- Formation Bac +5 en sciences de l'éducation, ou en économie ou dans des domaines équivalents,
- Ayant une connaissance approfondie des organisations associatives et du système de la formation professionnelle au Maroc.

ARTICLE 3 : Livrables

a) Une note méthodologique en version numérique : La note détaillera le déroulement de la présente consultation, ses différentes phases, les approches utilisées et les moyens humains qui seront mobilisés par le prestataire.

b) Les rapports des ateliers organisés, et les rapports des réunions tenus avec les différents partenaires en version numérique et papier.

c) Analyse des expériences internationales dans le domaine, et es appareils législatifs de chaque territoire étudié.

d) Un rapport final comportant une proposition de cadre d'orientation pour la structuration des services d'aide à domicile.

ARTICLE 4 : Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être composé de deux enveloppes fermées :

Première enveloppe :

Une offre technique comprenant :

- Une note méthodologique (résumé en arabe) décrivant l'approche et les outils préconisés pour la réalisation de la prestation et un calendrier d'exécution ;
- Un CV à jour qui devra indiquer clairement les expériences similaires ;
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- Copies conformes aux originales des diplômes.

Deuxième enveloppe :

- Une offre financière conforme au bordereau des prix détail estimatif.

ARTICLE 5 : Durée de la mission

La charge de travail sera de 60 jours pour l'équipe au cours d'une période de 4 mois à partir de la date du recrutement des consultants.

Calendrier d'exécution

Activités et livrables	Echéance
Livrables 1 : Note méthodologique et échéancier de la mission	05 jours
Livrables 2 : Les rapports des ateliers à organiser, et les PV des réunions avec les différents partenaires en version numérique et papier	10 jours
Livrables 3 : Analyse des expériences internationales dans le domaine, et les appareils législatifs de chaque territoire étudié	40 jours
Livrables 4 : Le rapport final comportant une proposition de cadre d'orientation	05 jours
TOTAL	**60 jours**

ARTICLE 6 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est arrêté à : ……. (Chiffre) Dirhams Hors Taxes.

ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué directement par l'UNFPA, en hors taxes et ce, après validation des livrables objets des prestations du présent contrat par le comité de suivi composé du MSISF et UNFPA.

La production de la facture doit être établie en quatre exemplaires et arrêtée en toutes lettres et en chiffres, certifiées exactes, et signés par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte bancaire.

NB : Une attestation d'exonération de la TVA sera délivrée au prestataire sur la base de présentation d'une facture pro-forma en quatre (4) exemplaire indiquant le montant en HT, la valeur de la TVA et le montant en TTC.

ARTICLE 8 : PENALITE POUR RETARD

En cas de retard dans l'exécution des prestations, des pénalités de retard seront appliquées, sans mise en demeure préalable, le montant de la pénalité par jour calendaire de retard est d'un millième (1/1000) du montant total du présent contrat par jour de calendaire de retard. Toutefois le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant initial du présent contrat.

Au cas où le montant des pénalités dépasse ce plafond, l'administration se réserve le droit de résilier le présent contrat au tort du contractant et sans préavis.

ARTICLE 9 : MODE D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le prestataire s'engage à effectuer les prestations, objet du contrat, conformément aux besoins et aux orientations de l'Administration. Toute modification que l'Administration juge nécessaire aux commandes objet du présent contrat doit être convenue avec le prestataire.

ARTICLE 10 : CONDITIONS RESTRICTIVES EN MATIERE DE DROIT DE PROPRIETE

Tous documents relatifs à ces travaux de consultance deviendront propriétés du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille. Le (la) consultant(e) sera ténu(e) à respecter l'interdiction de tous partages ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de sa mission.

La communication de toute ou partie des termes du présent contrat par l'une ou l'autre partie ne peut se faire qu'après autorisation formelle écrite de diffusion.

ARTICLE 11 : MODIFICATION AU CONTRAT ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Toute modification au présent contrat ne pourra avoir lieu que par avenant. En cas de désaccord, les parties regèleront leur différend à l'amiable. Sinon, il sera fait recours aux tribunaux compétents à Rabat.

ARTICLE 12 : LITIGES

Les litiges qui se produiront à l'occasion de l'exécution du présent contrat, s'ils ne sont pas résolus à l'amiable, seront soumis au tribunal compétent de Rabat.

ARTICLE 13 : RESILIATION DU CONTRAT

La partie souhaitant mettre fin au contrat de prestation de services doit en informer l'autre partie par courrier. La lettre de résiliation anticipée du contrat de prestation de services devra être réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, en respectant un délai de préavis raisonnable. Le caractère raisonnable du préavis sera apprécié eu égard à la durée de la relation entre les parties.

ARTICLE 14 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à l'enregistrement et aux droits de timbre conformément aux dispositions du code général des impôts en vigueur à la charge du prestataire.

ARTICLES 15 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL-ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Quantité (1)	Prix Unitaire HT (2)	Prix total (HT) 3 = 1*2
01	Note méthodologique et échéancier de la mission	F	01		
02	Les rapports des ateliers à organiser, et les PV des réunions avec les différents partenaires en version numérique et papier	F	01		
03	Analyse des expériences internationales dans le domaine, et les appareils législatifs de chaque territoire étudié	F	01		
04	Le rapport final comportant une proposition de cadre d'orientation	F	01		
				TOTAL HT	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX DETAIL-ESTIMATIF A LA SOMME DE : …….. (chiffre) Dirhams HORS TAXES.

ANNEXE 1

MODALITES DE JUGEMENT ET D'EVALUATION DES CANDIDATURES

PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES OFFRES :

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers de candidature, y compris l'offre financière, en format papier au siège du Ministère de la Solidarité, de l'insertion Sociale et de la Famille, au Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines, du Budget et des Affaires Générales, au plus tard le vendredi 17 Novembre 2023 à 16h00 GMT+1, date et heure limites de réception des offres.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Une commission sera chargée de l'examen des offres des concurrents selon les modalités ci-dessous :

ETAPE 1 : EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Une note technique (NT sur 100 points) est obtenue à l'issue de l'évaluation des candidatures. Elle sera axée sur les trois critères suivants :

1. La méthodologie de travail : notée sur **50 points** ;
2. La qualification de l'équipe : notée sur **50 points**.

1. Méthodologie de travail (C1) :

Cette étape concernera l'examen de l'adéquation de la méthodologie proposée par le concurrent avec les termes de référence, à travers l'appréciation de la compréhension des objectifs, du contexte et des tâches à réaliser, de la pertinence et le degré de développement de l'approche proposée pour l'ensemble des prestations.

C1 : Pertinence de l'approche proposée pour la réalisation des prestations (../50 points)		**Notation**	**Support d'évaluation**
Bonne	Pertinente, développant d'une manière détaillée l'approche proposée, innovante et présentant des engagements clairs sur les rendus et/ou faisant preuve de souplesse lors de la réalisation du projet.	**50 points**	Note Méthodologique proposée
Satisfaisante	Appropriée, développant l'approche proposée, décrivant les étapes, les dispositifs et outils de suivi, l'organisation des missions.	**30 points**	
Insuffisante	Incohérente ou non claire ou présentant des lacunes méthodologiques significatives pouvant affecter le bon déroulement de la prestation ou Reprend seulement le déroulement des missions défini dans les TDR.	**00 point**	

2. Qualification de l'équipe (50 points) : C2 = $C_1 + C_2 + C_3$

L'appréciation de ce critère portera sur l'examen de la conformité des diplômes ou attestations ainsi que de CV fournis par les prestataires aux exigences du présent appel à consultation.

PROFIL	NOTATION	SUPPORT D'EVALUATION
C_1 : Chef de mission, Expert en formation professionnelle (15 points)		
<u>Formation</u> Bac+5 en sociologie et/ou en ingénierie de formation, ou dans des domaines équivalents : • Inférieur à bac+5 : 00 point • ≥ Bac+5 : 05 points **<u>Expériences</u>** (limite : 20 points) : Ayant dirigé au moins 4 missions d'identification des besoins en formation et de diagnostic des fonctions et des postes. • De 0 à 3 missions : 02 point par mission • Supérieur ou équivalent à 4 missions : 04 points par mission	…/20 points	- Copie du diplôme ou attestation - CV
C_2 : Expert en ingénierie de formation professionnelle/Méthodologue spécialiste en travail social et/ou ingénierie sociale (15 points)		
<u>Formation</u> Bac+5 en ingénierie sociale ou en ingénierie du développement, ou dans des domaines équivalents : • Inférieur à bac+5 : 00 point • ≥ Bac+5 : 05 points **<u>Expériences</u>** (limite : 10 points) : Ayant participé au moins à 4 missions en élaboration des contenus de formation, (de préférence le secteur du social). • De 0 à 3 missions : 01 point par mission • Supérieur ou équivalent à 4 missions : 03 points par mission	…/15 points	- Copie du diplôme ou attestation - CV
C_3 : Expert national (10 points)		
<u>Formation</u> Bac+5 en sciences de l'éducation, ou en économie ou dans des domaines équivalents : • Inférieur à bac+5 : 00 point • ≥ Bac+5 : 05 points **<u>Expériences</u>** : Ayant une connaissance approfondie des organisations associatives et du système de la formation professionnelle au Maroc **(10 points)**	…/15 points	- Copie du diplôme ou attestation - CV

La note technique **NT** est la somme des notes relatives aux trois critères ci-dessus :

NT = C1 + C2

Au terme de cette phase d'évaluation, chaque concurrent est évalué par une note technique (NT) sur 100.

ETAPE 2 : EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES

L'évaluation financière des offres sera faite en attribuant une note financière « **F** » à chacune des offres, selon la formule ci-dessous :

NF = (OFM / OFC) *100

Avec :

- **NF** = Note financière
- **OFM** = Montant de l'Offre Financière du Moins disant
- **OFC** = Montant de l'Offre Financière du Concurrent considéré

Ensuite la commission procédera à l'analyse technico-financière pour attribuer une note globale.

ETAPE 3 : ANALYSE TECHNICO-FINANCIERE

La note globale sera calculée en utilisant les coefficients de pondération suivants :

- 60% de la note technique (NT)
- 40% de la note financière (NF)

NG = (Note technique x 60%) + (Note financière x 40%)

Le soumissionnaire ayant obtenu la note Globale NG la plus élevée sera déclaré attributaire.

Appel à consultation 02/DDS/FNUAP/2023

« Recrutement d'un groupe de consultants pour L'élaboration de benchmark relative à la mise en place d'un cadre réglementaire des femmes offrant des services d'aides à domicile des personnes vulnérables »

LE PRESTATAIRE	L'AGENT AUTORISE (L'Administration)